

Commissaire aux comptes VS expert-comptable : les différences

La comptabilité peut s'avérer être une tâche compliquée pour les associations sportives qui ne disposent pas de connaissances suffisantes dans ce domaine. Autant que les termes techniques employés, les différents titres donnés aux personnes en charge de l'accompagnement ou du contrôle de la comptabilité portent souvent à confusion. Par exemple, on peut se demander quelle est la différence entre un commissaire aux comptes et un expert-comptable. C'est ce que nous allons voir dans cette nouvelle fiche conseil.

Le commissaire aux comptes et l'expert-comptable sont deux experts de la comptabilité qui effectuent tous les deux des missions de contrôle. Il s'agit souvent de cette facette de leur profession qui peut porter à confusion entre leurs deux métiers, qui sont pourtant bien distincts l'un de l'autre.

1. Le diplôme :



- Un expert-comptable est obligatoirement titulaire d'un diplôme et est inscrit sur le registre de sa profession. Un commissaire aux comptes ne peut devenir expert-comptable sans le diplôme de ce dernier.
- Le commissaire aux comptes est un titre obtenu après le passage d'un concours professionnel. Un expert-comptable peut devenir commissaire aux comptes sans passer ce concours.

2. Les missions :



- Un expert-comptable a avant tout un rôle de conseil auprès des associations ou des entreprises. Il intervient soit dans un cadre légal, soit dans un cadre dit contractuel. Son rôle final est d'apporter de la valeur ajoutée à l'association.
- Le commissaire aux comptes a essentiellement une mission de contrôle. Il n'intervient que dans un cadre légal. Son rôle final est avant tout d'intérêt général, en assurant la fiabilité des informations financières auprès des partenaires de l'association, de l'État et des autres acteurs demandeurs.

3. Les pouvoirs :

- Un expert-comptable peut rentrer dans la gestion de l'association.
- Un commissaire aux comptes ne peut pas rentrer dans la gestion de l'association.

Pour plus d'informations juridiques et financières, consultez les autres fiches conseil sur ces sujets.

Je veux en

savoir plus !

RETROUVEZ-NOUS SUR